

Le Comité Consultatif en environnement de la Ville de Prévost prend un tournant décisif

Stéphane Parent

Après avoir travaillé dans l'ombre depuis trois ans et de surcroît sous le couvert de l'anonymat, les membres du comité respirent enfin.

Des sujets épineux comme celui du fossé du Lac René et du rôle que devait assumer le comité ont été abordés lors des deux dernières séances. Les échanges ont, par moment, frisé les têtes les plus chauves, mais auront toutefois permis de mieux définir le rôle du comité. Elles

auront aussi permis de réintégrer Monsieur Mathieu Charest, technicien en environnement de la Ville de Prévost, dans ses fonctions de secrétaire au sein du comité.

Maintenant que la survie du comité est assurée et qu'il a, dans ses lettres de créances, l'incitation à l'acquisition de

composteurs domestique, la modification du règlement concernant l'utilisation d'engrais et de pesticides, l'analyse d'eau des puits et des lacs, un calendrier gratuit à consonance environnementale, des doléances au niveau du B.A.P.E. sur le site d'enfouissement de Ste-Sophie, la protection de la falaise et de la héronnière, il va de soi que ses héritiers devront poursuivre sur la lancée.

Si le cœur vous en dit, et que vous avez l'âme un peu verte d'un bénévole non refroidi, il reste quelques places à titre de membre du comité. (Communiquez avec Mathieu au 224-8888 poste 233)

Les sujets abordés lors de la réunion du 19 octobre 2004 seront des plus diversifiés : les milieux humides, la vidange de fosses septiques, les pesticides biologiques, la pollution par les installations septiques, les écosystèmes, les sites d'intérêts écologiques, environnement visuel et sites de contraintes, PGMR, la modification du règlement sur l'abatage d'arbres.



Isabel Sauvé, le conseiller Jean-Pierre Joubert, Claude Bourque, le maire Claude Charbonneau, Stéphane Parent, Réjules Trottier. Étaient absents: Sévina d'Agostino, Joseph Adornetto, Mathieu Charest, technicien en environnement.

Un bilan du programme de réfection des infrastructures



Claude Charbonneau, maire de Prévost, Lucie Papineau, députée, Jean-Pierre Joubert, conseiller et Germain Richer, conseiller.

Michel Fortier

C'est à la suite des consultations du Comité des sages que la ville a élaboré son programme de réfection des infrastructures de la ville de Prévost. Fort de cette consultation et des statistiques nationales qui établissaient à plus de 14 millions de dollars, les investissements nécessaires à la réfection des infrastructures, le conseil municipal a réalisé depuis 2001, vingt projets d'infrastructures totalisant un investissement de 4 557 501 \$. Dans le cadre de la réalisation de ces projets, la ville a reçu des subventions ou des contributions financières totalisant 1 050 781 \$.

L'année 2005 devrait voir la réalisation de 13 projets majeurs d'immobilisation, de développement et de réfection d'infrastructures, totalisant des investissements de 5 661 485 \$.

Ces projets comprendront entre autres la réfection de la réputée rue de la Station et du chemin David. Durant le présent mandat, c'est plus de 10 000 000 \$ qui aura été investi en réfection et en amélioration des infrastructures.

Il faut noter l'apport de la députée Lucie Papineau, qui par son travail de soutien a permis d'obtenir d'importantes subventions, dont une de 70 000 \$ du ministère des Transports pour des travaux de réfection de l'aqueduc et du pavage des rues Chalifoux, Millette et Prévost. Mme Papineau a aussi pu obtenir une seconde subvention de 21 000 \$ qui sera octroyée pour la réfection de la rue de la Station.

Le conseil municipal remercie l'ensemble des citoyens pour la patience dont ils ont fait preuve lors des chantiers.



De meilleurs soins de santé pour les Canadiens : plan d'action sur 10 ans

Le premier ministre du Canada et les premiers ministres provinciaux et territoriaux ont de concert adopté un plan d'action décennal qui, grâce notamment à un nouvel investissement fédéral de 41 milliards de dollars, consolidera les soins de santé pour tous les Canadiens.

De meilleurs soins de santé :

- réduction des temps d'attente**
 - améliorer l'accès pour que les Canadiens obtiennent plus vite les tests cruciaux, les traitements et les chirurgies essentiels
- davantage de médecins, d'infirmières et d'autres professionnels de la santé**
 - élaborer des plans plus former et recruter davantage de professionnels de la santé, et accréditer plus rapidement ceux formés à l'étranger
- élargissement des soins à domicile**
 - améliorer le soutien aux personnes soignées ou en convalescence à domicile
- meilleur accès aux services de santé à la famille et communautaires**
 - augmenter l'accès en tout temps à des médecins, infirmières et autres professionnels de la santé
- meilleur accès aux médicaments essentiels**
 - gérer les coûts des médicaments afin qu'aucune famille n'ait à choisir entre les médicaments et la déchéance financière
- amélioration de la santé des Autochtones**
 - investir de nouveaux fonds et mieux planifier pour combler l'écart entre les soins de santé offerts aux Autochtones et aux autres Canadiens

Réduction des temps d'attente :

- Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu de rendre compte des progrès accomplis dans le domaine de la santé et, pour la première fois, dans la réduction des temps d'attente.
- des indicateurs comparables... pour mesurer les progrès**
 - les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux utiliseront des indicateurs comparables pour rendre compte de l'amélioration de l'accès aux médecins, aux services de diagnostic et aux traitements
- des jalons... pour préciser le but visé**
 - les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux établiront des temps d'attente médicalement acceptables – fondés sur l'avis d'experts – d'abord dans les domaines du cancer, des maladies du cœur, de l'imagerie diagnostique, des remplacements articulaires et de la restauration de la vue
- des objectifs... pour susciter le changement**
 - chaque gouvernement provincial et territorial établira ses propres objectifs pour les temps d'attente et rendra compte annuellement aux citoyens des progrès réalisés

Les Canadiens pourront constater à quoi sert leur argent affecté aux soins de santé et les résultats déterminants qu'il produit.

Pour obtenir un exemplaire du document « Aperçu du plan d'action décennal sur les soins de santé 2004 », composez le **1 800 O-Canada** (1 800 622-6232). Vous pouvez aussi le consulter sur Internet à www.canada.gc.ca/plansante.

